

*Juridique*

*N° tél. : 01 69 49 77 05*

*N/Réf. : OC/STL*

**Arrêté n° 2025/087**  
**(Série A)**

**OBJET : Concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil "la Dorlotte" : désignation de Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, pour représenter le Maire lors des réunions de négociation avec les candidats.**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18, L 2122-20 et L 1411-5,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une procédure de passation d'une délégation de service public, l'exécutif de la Commune dispose de la faculté de négocier les offres présentées par les soumissionnaires, après leur analyse et l'avis de la commission,

CONSIDERANT que cette commission s'est réunie le 15 janvier 2025 et que la phase de négociation va être engagée avec les candidats,

CONSIDERANT que le Maire peut confier la négociation à un autre élu de la collectivité territoriale en lui accordant une délégation de fonctions,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, présidera en qualité de représentant du Maire, toutes les réunions de négociation avec les candidats retenus pour la phase de négociation.

**Article 2** : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, à Monsieur le Receveur Municipal, à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes et à l'intéressée.

Fait à Yerres,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG